



PROCÈS-VERBAL N° 12

Réunion du :	Mercredi 14 Février 2018
Présidence :	Alain CHARRANCE
Présents :	Joël BEASSE – Sylvain DENIS – Maxime EVEILLE – Gérard NEGRIER – Nicolas BOURDIN
Assistent :	Oriane BILLY – Julien LEROY (sur le point règlements championnats)
Excusés :	Jérôme MOUSTEY – Gabriel GO – Paul ESNAULT – Willy FRESHARD – Wahib ALIMI

Préambule :

M. ALIMI Wahib, membre du club Nantes Doulon FC (553688), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. EVEILLE Maxime, membre du club Montaigu FC (507116), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

02. Retour sur le PV n°11 du 16 Janvier 2018

Pas d'observation particulière par la Commission.

03. Point sur les Championnats de Division Honneur Futsal « ex-territoire Atlantique » et « ex-territoire Maine » – 2017/2018

➡ Classements

La commission prend connaissance des classements établis au 14 Février 2018, après :

- 13 journées pour le Championnat DH Futsal ex-Atlantique
- 09 journées pour le Championnat DH Futsal ex-Maine

➡ Matches en retard

Division Honneur – Groupe A :

- Match n° 19692844 – 10^{ème} journée : Châteaubriant Voltigeurs 1 / Angers L2M Futsal (sans date à ce jour)
- Match n° 19692849 – 11^{ème} journée : Nantes Doulon FC 1 - Montaigu FC 1 (programmé au 28/04/18)
- Match n° 19692855 – 12^{ème} journée : Montaigu FC 1 / St-Herblain Pépite 1 (programmé au 14/04/18)
- Match n° 19692861 – 13^{ème} journée : Angers L2M Futsal 1 / Nantes Doulon FC 1 (sans date à ce jour)

Division Honneur – Groupe M :

- Match n° 19695793 – 5^{ème} journée : Laval Etoile FC 2 - Le Mans FC Futsal 1 (programmé le 16/02/18)
- Match n° 19695807 – 8^{ème} journée : La Ferté-Bernard VS 1 - Le Mans FC Futsal 1 (programmé le 21/02/18)

➡ Réserve d'avant match : **Match n° 19695804 : Le Mans Futsal 1 / Laval Étoile FC 2 – Division Honneur Futsal Groupe M, du 26 Janvier 2018.**

La Commission prend note de la décision prise la Commission Régionale des Règlements et Contentieux :

« En conséquence, et en application des articles 142, 167, 171 et 186 des Règlements Généraux de la L.F.P.L., la Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité à LAVAL ETOILE FC 2,
- De donner le bénéfice des points correspondant au gain du match à LE MANS FUTSAL,
- Les buts marqués par LAVAL ETOILE FC 2 sont annulés,
- Le droit de confirmation de la réserve (soit 50€) est mis à la charge de LAVAL ETOILE FC 2. »

➡ Match à huis-clos : **Match n°19692870 de la 14^{ème} journée : Nantes Doulon FC 1 / Nantes C'West Futsal 2**

La Commission décide que ce match se déroulera à huis clos total. Le gymnase Jean Vincent ne se prêtant pas en l'état à son utilisation, d'autres pratiques étant présentes ce Samedi 17 Février 2018, la Commission reporte cette rencontre au Samedi 14 Avril 2018.

➡ Demandes de modifications de matchs (changements de dates/horaires/salles)

La commission rappelle que toute demande de changement de dates/horaires/salles devra être effectuée par les clubs 10 jours au moins avant la date de la rencontre en utilisant **OBLIGATOIREMENT** la procédure « Modification de match » à suivre sur Footclubs.

04. Point sur les compétitions Jeunes Futsal – 2017/2018

➡ Point la 2^{ème} phase des Championnats U11, U13, U15 et U17 (territoire ex-Atlantique)

La Commission prend connaissance des calendriers de la 2^{ème} phase et des résultats de la 1^{ère} journée.

- Début des Championnats U11 et U15 : Samedi 03 Février 2018
- Début des Championnats U13 et U17 : Samedi 10 Février 2018

➡ Point le Challenge Futsal Jeunes des Pays de la Loire

La Commission prend note des inscriptions des clubs au Challenge Futsal : six clubs ont répondu positivement, avec plusieurs équipes jeunes. Un calendrier va donc être mis en place et transmis aux clubs concernés.

05. Coupe Nationale Futsal – 2017/2018

➡ Résultats des 32^{èmes} de Finale de la Coupe Nationale Futsal – 10 Février 2018

Girondins Futsal 1 / Laval Nord AS 1 : 8 - 3

Le Mans Dream Team 1 / Nantes C'West Futsal 1 : 5 - 9

Nantes Métropole Futsal 1 / Laval Etoile FC 1 : 3 - 2

➡ Tirage des 16^{èmes} de Finale effectué le Mercredi 14 Février 2018 à 12h00 au siège de la FFF :

Girondins Futsal / Nantes C'West Futsal 1

Vannes Ria Futsal / Nantes Métropole Futsal 1

06. Coupe Pays de la Loire Futsal – 2017/2018

➡ Forfait d'avant match

Match n°20283096 : Nantes C'West Futsal 2 / Le Mans FC Futsal 1 – 4^{ème} tour de la Coupe Pays de la Loire Futsal

La Commission prend note du forfait de l'équipe du Mans FC Futsal 1 contre Nantes C'West Futsal 2, lors de la rencontre du Samedi 10 Février 2018.

Conformément à l'article 24 du Règlement de l'épreuve, Le Mans FC Futsal :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse, montant qui sera débité du compte du club par les services de la Ligue,
- Est amendé du coût d'engagement.

La Commission homologue les résultats des rencontres des 8^{èmes} de Finale de la Coupe des Pays de la Loire Futsal du 10 Février 2018, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni réclamation, ni présenté d'irrégularité.

➡ Tirage au sort des Quarts de Finale

La Commission procède au tirage au sort intégral, en présence des clubs invités, des rencontres des Quarts de Finale programmées le Samedi 24 Mars 2018 à 16h00 dans la salle du club premier nommé, sauf cas particuliers liés aux disponibilités de salles. Les frais d'arbitrage seront à la charge du club recevant.

07. Sites de l'organisation des Finales

Titre de Champion DH Pays de la Loire : date arrêtée le Samedi 19 Mai 2018 à Montaigu.

Finale Coupe Pays de la Loire : date arrêtée le Samedi 12 Mai 2018, lieu non arrêté à ce jour.

Finales Play-off Jeunes : Date arrêtée le Samedi 19 Mai 2018, en ouverture de la Finale « Titre Champion DH Pays de la Loire ».

08. Projection sur les Championnats 2018/2019 (R1 et R2)

La Commission, au regard des règlements des championnats régionaux et départementaux en vigueur à ce jour, et compte tenu de la situation des clubs, va proposer au CODIR, pour la prochaine AG du 21 Avril 2018, des modifications réglementaires pour ces championnats R1 et R2 pour la saison 2018 / 2019.

09. Programme de Performance Fédéral Futsal

La Commission prend connaissance du programme : Inter secteurs, stages régionaux et matches amicaux programmés jusqu'à la fin de la saison 2017/2018 pour les U15 Futsal, U18 Futsal et Seniors Futsal.

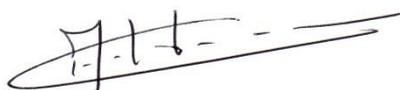
10. Courriers – Courriels – Questions diverses

RAS.

11. Calendrier

Prochaine réunion : Lundi 26 Mars 2018 à 18h30 au siège de la Ligue de Football des Pays de la Loire.

Le Président
Alain CHARRANCE



Le Secrétaire de séance
Sylvain DENIS

